

NON À LA VENTE DU PRESBYTÈRE AU DIOCÈSE

STOP AUX RUMEURS CALOMNIEUSES

Vendre le presbytère est **UNE FAUTE** d'urbanisme, **UNE INCOHÉRENCE** dans la politique du logement, **UNE ERREUR** de gestion du budget communal.

Le presbytère, un bien communal unique et rare par sa situation exceptionnelle, en plein centre-bourg, ne peut être vendu sans une vraie concertation avec tous les habitants.

Au cours du Conseil Municipal du 12 septembre 2022 les deux listes de la minorité « *Autrement Pénestin, tous ensemble* » et « *Le Bon Sens pour Pénestin* » ont lu un texte commun pour dénoncer la vente du Presbytère de Pénestin au Diocèse Vannes/Morbihan.

Les pénestinois(es) sont attachés au rôle spirituel et social que fédère la communauté religieuse. Aussi, nous ne remettons pas en question l'utilisation du presbytère par le Diocèse. Le logement de M. le curé et les activités saisonnières sur le site sont et resteront d'actualité.

L'ASPECT FINANCIER ET SON INTÉRÊT POUR LA COMMUNE sont, par contre, des sujets qui intéressent tous les habitants.

Que nous soyons croyants ou non, notre culture religieuse nous a transmis des valeurs de solidarité, de partage et d'union. A l'inverse, cette décision prise sans aucune concertation par M. Puisay et le Diocèse, oublie le partage et crée la désunion.

> **VENDRE LE PRESBYTÈRE ET SON TERRAIN ATTENANT** c'est aussi priver la commune et ses habitants à l'année d'un fort potentiel immobilier de qualité. Dans notre commune où la pression foncière est élevée, il est difficile de trouver des logements en location à l'année pour des jeunes ménages ou d'avoir des logements adaptés, à proximité de tous les services, pour les personnes âgées valides. La précédente mandature guidée par l'ancien maire M. Baudrais avait démontré par une étude que l'on pouvait garder le presbytère et réaliser des logements en accession sociale pour les jeunes.

> **VENDRE LE PRESBYTÈRE ET SON TERRAIN ATTENANT** est en totale contradiction avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) adopté en 2018 par Cap Atlantique, tenu de respecter le Grenelle de l'environnement et plus récemment la loi climat.

La parcelle du Presbytère (2 500 m²), additionnée à d'autres, permet une densification raisonnée et nécessaire pour éviter l'étalement urbain et limiter les déplacements.

M. Puisay, également vice-président de la transition écologique, sépare jusqu'à la contradiction, les paroles et les actes.

> **VENDRE LE PRESBYTÈRE C'EST APPAUVRIR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE.**

Malgré un premier emprunt pour les constructions du club nautique et de la maison médicale, auquel se rajoutait une épargne réalisée par la précédente municipalité, M. Puisay déclare à présent que l'argent du presbytère financera en grande partie la maison médicale. Si M. Puisay prétend avoir encore besoin d'argent, pourquoi n'a-t-il pas vendu le presbytère au plus offrant ? Pourquoi le céder à un prix si dérisoire ? Quel est l'intérêt financier d'une commune d'appauvrir son patrimoine pour soi-disant financer un projet qui devrait déjà l'être avec un emprunt ?



Le presbytère, bien communal au centre-bourg.

Quelques chiffres pour mieux comprendre...

- Estimation du terrain derrière le presbytère (2 000 m² à 250 € du m²) avec vue sur l'estuaire de la Vilaine : **500 000 €**.
- Estimation du bâtiment 200 m² centre-bourg (sans les combles aménageables et le sous-sol en rez-de-jardin) avec 500 m² de terrain : **environ 400 000 €**. Soit une estimation totale de **900 000 €**.
- Vente par M. Puisay du presbytère avec 2 500 m² de terrain : **640 000 € net vendeur**.

> VENDRE LE PRESBYTÈRE EST-CE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PÉNESTINOIS ?

Le presbytère est-il une priorité en terme de placement financier, une priorité immobilière, ou les deux à la fois pour le Diocèse ?

Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'immobilier pour estimer une plus value trois fois plus élevée que le prix de vente proposé par la majorité municipale avec la réalisation d'une opération immobilière. Le Diocèse, unique prétendant à l'achat, réalise une excellente affaire.

Les Pénestinois(es) ont besoin de ce foncier pour construire l'avenir.

SIGNEZ LA PÉTITION CONTRE LA VENTE DU PRESBYTÈRE

Nous demandons à M. Le Maire de Pénestin, de renoncer à la vente du Presbytère décidée au Conseil Municipal du 12 septembre 2022 et qui, sans informations et échanges, a déjà été refusée par 9 élus sur les 19 de la majorité et de la minorité.

Nom(s) :	Prénom(s) :	Signature(s) :
> _____	> _____	
> _____	> _____	
> _____	> _____	
> _____	> _____	

Une fois signée, vous déposez cette pétition à l'adresse de votre choix :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pénestin Bourg<ul style="list-style-type: none">- 17 ter, rue de Keravar- 14, rue du Calvaire- 56, rue du Calvaire- 46, rue de l'Eglise- 2, rue de la Fontaine• Haut-Pénestin<ul style="list-style-type: none">- 40, allée du Manoir- 100, allée du Puits• Bile<ul style="list-style-type: none">- 191, pointe du Bile- 548, pointe du Bile• Brancelin<ul style="list-style-type: none">- 6, impasse Brancelin• Brécéan<ul style="list-style-type: none">- Impasse de Kerjean• Couarne<ul style="list-style-type: none">- 35, route de Couarne• Loguy<ul style="list-style-type: none">- 764, route du Loguy- 52, allée de la Tour de l'Ile• Loscolo<ul style="list-style-type: none">- 798, route de Loscolo• Kerandré<ul style="list-style-type: none">- 552, route de l'Espernel• Kerfalher<ul style="list-style-type: none">- 5, allée du Poudrantais | <ul style="list-style-type: none">• Kerlieu<ul style="list-style-type: none">- 276, route de Kerlieu• Kerséguin<ul style="list-style-type: none">- 379, route de Kerséguin• Kervraud<ul style="list-style-type: none">- 98, allée du Grenel- 8, chemin du Ruello• Lomer<ul style="list-style-type: none">- 13, rue de la Grande Ile• Maresclé<ul style="list-style-type: none">- 305, route du Maresclé• Mine d'or<ul style="list-style-type: none">- 23, allée des Mouettes- 36, rue de la Plage• Poudrantais<ul style="list-style-type: none">- 55 bis, allée des Coquelicots• Pouldour<ul style="list-style-type: none">- 48, route du Roy Toullan• Rochefort / Berniguet<ul style="list-style-type: none">- 280, route de Rochefort• Trébestan<ul style="list-style-type: none">- 246, rue de Trébestan• Trégorvel<ul style="list-style-type: none">- 251, rue de Trégorvel• Tréhiguier<ul style="list-style-type: none">- 21, rue du Port- 1, rue des Mégolithes- 14, rue de la Barquette |
|---|---|

Plus rapide, vous pouvez également adresser la pétition par mail.

Recopiez le message : "M. Le Maire de Pénestin, renoncez à la vente du Presbytère" avec votre (vos) nom(s) et prénom(s) (si vous êtes plusieurs).

Adresse mail pour l'envoi : contrelaventedupresbytere@gmail.com